

Démission présentée par l'Adjoint spécial de Sainte-Clotilde - Délégation à un Adjoint au Maire.

M. le Maire donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par une lettre en date du 15 Septembre dernier, M. Germain POSE, m'a adressé sans même présenter les motifs de la surprenante décision sa démission d'Adjoint Spécial de Sainte-Clotilde, poste auquel il avait été candidat et nommé le 21 Mai 1965. Depuis, notre collègue n'a même pas jugé opportun, ni même courtois de la justifier, et ce n'est qu'hier après-midi qu'un rendez-vous, auquel je ne pouvais répondre, m'a été demandé par lui.

J'ai adressé cette lettre de démission à M. le Préfet par transmission N° 1398 en date du 30 Septembre 1965. Mais il ressort d'un entretien que j'ai eu, par la suite, avec les services de la Préfecture que cette démission n'a pas à être acceptée par le Préfet et qu'elle sera définitivement confirmée par votre décision.

J'ignore donc encore les vrais motifs de la décision prise par M. POSE.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de la démission de M. POSE en tant qu'Adjoint Spécial de la Section de Sainte-Clotilde de l'accepter et de la reconnaître définitive. En conséquence, et après avoir pris l'avis des Conseillers Municipaux résidant dans cette section, qui se sont tous récusés, j'ai l'honneur de vous proposer de désigner M. GALLARD, quatrième Adjoint, comme Adjoint spécial de la Section de Sainte-Clotilde, ce qui signifie qu'en plus des fonctions qui lui sont déjà assignées par la délégation que je lui ai donnée le 24 Mai 1965, il lui est donné délégation spéciale dans les fonctions d'Officier de l'Etat Civil de la Section de Sainte-Clotilde.

M. DIJON : Nous voudrions tout de même savoir les raisons de la démission de M. POSE

.../...

M. POSE : (après un certain silence) ça ne marchera pas tout le temps
GALLARD sera à Sainte-Clotilde.

M. le Maire : Je demande à M. GALLARD de ne pas répondre.

Mesdames, Messieurs, je vous prie de décider si vous acceptez définitivement la démission de M. POSE comme Adjoint Spécial de Sainte-Clotilde.

M. EVAN : C'est malheureux de voir des gens qui acceptent des responsabilités et qui ne sont pas capables de les assumer. Ce n'est pas lorsque jouant les responsabilités que "les oiseaux s'envolent". Je ne comprends pas la démission de notre collègue. Je vote OUI.

Le Maire met aux voix l'acceptation définitive de la démission de M. POSE comme Adjoint Spécial de Sainte-Clotilde.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la démission de M. POSE comme Adjoint Spécial de Sainte-Clotilde.

Le Maire : Il convient maintenant, conformément aux propositions qui sont faites dans le rapport et compte tenu de ce qu'il n'y a aucun autre candidat, de voter sur le nom de M. Jean GALLARD, élu Adjoint, comme Adjoint spécial de Sainte-Clotilde.

Il est procédé au vote par bulletin secret.

Votants.....	28
Nuls.....	<u>2</u>
Suffrages exprimés.....	<u>26 voix</u>

Le Maire : Je proclame M. Jean GALLARD, 4ème adjoint, comme Adjoint Spécial de la Section de Sainte-Clotilde.

Applaudissements.

M. GALLARD : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vous remercie de ce vote de confiance et vous demande maintenant, Monsieur le Maire, à répondre à M. POSE car ce qu'il a dit renforce ma volonté de remplir consciencieusement mes fonctions d'Adjoint de cette section.

J'assume déjà celles de 4ème Adjoint qui comportent l'administration des écarts, la surveillance des stades, la présidence du Comité des Fêtes et en sus de tout cela j'assume la présidence de la Fédération des parents d'élèves. Mais je félicite M. POSE de son courage d'avoir porté cette accusation personnelle à mon égard car je déclare vouloir faire encore plus pour mériter la confiance du Maire, de mes collègues et celle de la population.

Applaudissements.

M. BÉDIER : je demande à mes collègues de remercier chaleureusement notre ami GALLARD qui a fait preuve de courage en acceptant de nouvelles responsabilités.

Applaudissements.

-3-

Le Maire : Avant de dire ce que je pense de la démission de M. POSE, je ne peux pas ne pas protester contre la mise en cause personnelle d'un de nos collègues. C'est là une pratique inhabituelle dans ce Conseil Municipal et depuis 6 ans 1/2 que je suis Maire, je n'ai jamais accepté un pareil comportement.

Applaudissements.

Le MAIRE exprime ensuite son mécontentement des conditions dans lesquelles M. POSE a cru devoir lui adresser une démission dans la justifier. Il critique sévèrement son attitude et son comportement. Il rappelle la nécessité de rester solidaire à l'intérieur du Conseil.

Applaudissements.

Le Maire : Je pensais, après ce qui s'est passé récemment en ce qui concerne les cantines scolaires, que M. Simon MOREAU aurait été présent à cette séance. Constatant son absence, je dis simplement en attendant de le répéter en face de lui lorsqu'il participera à nos travaux :

Je relève dans la question des cantines scolaires un autre cas qui signale l'oubli de l'engagement pris par tous. Si l'exercice d'une profession entraîne des obligations d'ordre moral et peut justifier des prises de position sur le plan syndical, il n'exige pas pour autant cet oubli, surtout lorsqu'on sait que les décisions prises par le Maire l'ont été après un large examen des conditions et des conséquences en présence de celui justement qui, postérieurement, les a désapprouvées.

Dans de pareilles conditions, il peut être facile de se renier et d'en appeler à la dictature. Mais je dis que tout cela manque de franchise et surtout, et me plaçant uniquement dans mes obligations de Maire, qu'un pareil comportement est nuisible aux intérêts de la Commune et des enfants.

Il importe que demeure notre engagement de solidarité, qui impose franchise et discipline, car c'est sur cette certitude de loyauté d'équipe que nous avons été élus.

Je le répète, les électeurs ont le droit, eux, de nous juger.